

Département du Calvados

Commune de Cheux

PLAN LOCAL D'URBANISME



Modification n°2

C - Règlement graphique modifié

Vu pour être annexé à la délibération du 10 mai 2016.

Le Maire
Michel Lafont



Modification n°1 approuvée le 1 septembre 2011
Modification simplifiée n°1 approuvée le 24 mai 2011
PLU initial approuvé le 4 février 2008

25.04.2016

Ech : 1/5000

Légende :

- Limite de commune
- - - Limite de zone
- - - Limite de secteur
- ▨ Emplacement réservé

- 1 : Amélioration la sécurité routière : 500 m²
- 2 : Création d'une halle : 1000 m²
- 3 : Aménagement et sécurisation de la voie : 900 m²
- 4 : Aménagement voie d'accès : 500 m²
- 5 : Aménagement et sécurisation de la voie : 110 m²
Largur # en deux séparément casuel
- 6 : Aménagement et sécurisation de la voie : 15 m²
Largur # en deux séparément casuel
- 7 : Installation d'équipement public : 100 m²
- 8 : Aménagement et sécurisation de la voie : 15 m²
Largur # en deux séparément casuel
- 9 : Aménagement et sécurisation de la voie : 210 m²
Largur # en deux séparément casuel
- 10 : Aménagement et sécurisation de la voie : 7 m²
Largur # en deux séparément casuel
- 11 : Aménagement et sécurisation de la voie : 20 m²
Largur # en deux séparément casuel
- 12 : Aménagement et sécurisation de la voie : 105 m²
Largur # en deux séparément casuel
- 13 : Aménagement hydraulique : 50 m²
- 14 : Aménagement et sécurisation de la voie : 50 m²

- ★ Bâtiment transformable en habitation en zone A et N
- 🌳 Elément de paysage remarquable protégé au titre de l'art. L.123-1-5 du code de l'urbanisme
- Zone de protection immédiate des captages : servitude AS1
- ▨ Zone de protection rapprochée des captages : servitudes AS1
- ▨ Bande soumise à l'article L.111-1-4 du code de l'urbanisme
- 🏛 Monument historique et périmètre de protection : servitude AC1

